

Le système éducatif et le numérique

Respectable Loge, Les Démophiles, Orient de Tours, Région 5

Mots-clefs : Transmission, Socialisation, Formation, Égalité, Gratuité

Les constats

La Loi : Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire et gratuite. Elle s'applique désormais à tous les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 16 ans.

Les Droits : S'appuyant sur la Déclaration des droits de l'Homme (art.26) de 1793 et le Code de l'Education de 2000 la République française garantit à tous :

L'égal accès à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

Elle administre l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés et passe contrat avec les établissements d'enseignement privés selon les lois et règles en vigueur.

Elle met en œuvre les moyens adaptés permettant d'assurer l'inclusion et l'égalité de tous les apprenants sans distinction, sur tout le territoire.

Objectifs :

Garantir à tous un socle commun de connaissances, de compétences et de culture permettant de l'intégration intellectuelle, sociale et économique.

Former des Citoyens libres, conscients de leurs droits et devoirs, capables de choisir et d'utiliser les outils adéquats pour acquérir des connaissances, raisonner, penser librement, développer l'esprit critique et vivre en société.

L'État des réflexions

La « révolution numérique » a pénétré en un temps record notre vie quotidienne et tous les secteurs d'activités de notre société dont le système éducatif. Aujourd'hui, la crise sanitaire due au COVID a révélé tant les avantages que l'on peut tirer de l'utilisation massive des outils numériques que les inconvénients qui s'y rattachent. La nécessaire intégration de cette nouvelle technologie a soulevé dès le début de nombreuses questions. L'emploi massif de programmes conçus à l'aide de savants algorithmes, ne va-t-il pas supplanter l'essence même de la transmission, à savoir : les interactions humaines directes ?

Nombreux sont ceux qui constatent qu'il est aujourd'hui urgent de remettre de l'humain dans la numérisation !

Aussi faut-il se poser cette question : « Le numérique constitue-t-il un progrès pour le système éducatif ? »

Par Education il faut entendre instruction, socialisation, appropriation des valeurs républicaines posant ainsi les bases des savoirs et compétences fondamentales.

Notre réflexion porte sur 3 points :

Ce que le Numérique permet :

- Accéder librement aux savoirs universels, pour tous. Cependant la marchandisation développe la privatisation dans ce domaine.
- Assurer la continuité pédagogique à distance (handicap, crise sanitaire, guerre, éloignement), La COVID 19 a vu un développement très important des initiatives pédagogiques
- Impliquer et responsabiliser les tutelles à chaque niveau (école/maire, collège/conseil départemental, lycée/région, enseignement sup/état)
- Développer le suivi individualisé et personnalisé des élèves.
- Repérer plus rapidement les « décrocheurs », les « perdus de vue » et mettre en place des dispositifs adaptés qui devront être renforcés.
- Impulser l'accès à la formation continue quel que soit le niveau, le cursus ou l'âge.

Ce que le Numérique ne permet pas :

- La transmission des savoir-faire. Les « tutos » ont leur utilité mais ils ne remplaceront jamais la transmission directe de techniques et savoir-faire, acquis et transmis de générations en générations.
- La transmission du savoir être. Nombre de nos comportements s'acquièrent au fil du temps par le contact avec nos semblables, nos expériences relationnelles heureuses ou malheureuses qui forgent et déterminent

progressivement la personnalité. Les interactions humaines par le truchement du numérique peuvent paradoxalement dans les cas extrêmes, conduire à l'isolement voire à l'incapacité à vivre en société.

- La socialisation par la mixité. On constate une nette tendance à se projeter vers ceux qui nous ressemblent physiquement, intellectuellement, spirituellement... Cette attitude peut nuire à la mixité dans la mesure où elle développe « l'entre-soi » au détriment des relations, rencontres et échanges spontanés, mettant à l'écart tout ce qui diffère de son propre champ mental et social.

- La dynamique de groupe. L'expérimentation à grande échelle du télétravail pendant la pandémie a démontré si besoin était que l'être humain est un « animal social » Assigné à résidence dans son logis, rivé à son ordinateur, souvent bien plus longtemps que ses horaires de travail habituels, l'Homo-Erectus s'est vu privé soudain des relations humaines, des échanges directs, des débats, qui constituent la vie d'un groupe autour d'un projet commun. Une sérieuse réflexion s'impose donc sur cette nouvelle forme de travail pour mieux évaluer les avantages et les inconvénients.

Quelles valeurs le Numérique « menace-t-il » ?

- L'Égalité d'accès aux savoirs aux connaissances, du fait des inégalités territoriales, d'équipements, d'accès aux réseaux...

- L'équité entre individus pour raison financière si l'on ne peut disposer des outils numériques (ordi, tablettes, abonnement)

- Le droit d'accès aux « plateformes numériques » en raison de leur coût, contraire au principe de gratuité avec risque d'un enseignement low-cost pour les plus défavorisés

- Le vivre ensemble et la citoyenneté par la création de « plateformes numériques » et d'établissements scolaires communautariste et/ou confessionnels, payants et contraires au principe de laïcité, s'émancipant du contrôle de l'Etat.

- Le contrôle de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, d'élèves qui passent sous les « radars » avec l'accord choisi ou tacite de parents qui préfèrent l'école à la maison par confort ou idéologie, source d'isolement social et de non-mixité.

Les propositions

- Corriger la fracture numérique les pouvoirs publics (mairie, département, région, Etat) doivent en faire une priorité

- Doter tous les élèves et leurs enseignants des outils numériques nécessaires

- Former dès la maternelle à l'usage d'outils numériques adaptés puis progressivement étendre leur maîtrise par le développement de capacités d'analyse, de critique pour concevoir, apprendre à décrypter les informations, les fake news...

- Recenser, évaluer les initiatives pédagogiques numérique innovantes et les diffuser gratuitement à tous.

- Labéliser « Education Nationale » toute plateforme éducative à distance (cf. CNED) pour éviter les dérives et veiller au respect des programmes nationaux quelle que soit la forme d'enseignement sous le contrôle du corps des Inspecteurs de l'EN.

- Créer une réserve pédagogique s'appuyant sur des enseignants motivés, utilisant des méthodes pédagogiques validées, pour un complément d'enseignement et un suivi individualisé à distance, à destination des élèves identifiés comme « fragiles » décrocheurs ou de milieux défavorisés.

- Développer le rôle des délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN) et des conseillers d'entreprise pour l'école (ETFP) afin de venir en appui aux établissements scolaires en relayant auprès des organismes officiels les priorités recensées sur le terrain.

Notre proposition :

Mettre en place à l'échelle nationale un plan d'envergure permettant de réduire dans les meilleurs délais les inégalités et le retard pris dans le domaine du Numérique au sein de l'Enseignement : chèque équipement, passe numérique, dotations municipales renforcées.

L'école du XXIème, dans la continuité des principes instaurés par ses fondateurs doit aujourd'hui permettre à tous les acteurs du système scolaire d'accéder gratuitement et librement aux outils numériques et aux formations adaptées, de l'Ecole à l'Université.